

# DOMAINE PUBLIC DP

## Capitalisme pas encore populaire

PAR L'UN DE ces mouvements de contrition dont le capitalisme helvétique a l'hypocrite secret, on a simulé une certaine déception en constatant que seuls quelque 70000 actionnaires privés ont finalement souscrit des actions Swisscom – soit moins d'une personne sur les six qui avaient manifesté leur intérêt dans les trois mois précédant l'introduction en bourse.

Et pourtant ce résultat est remarquable, compte tenu des comportements habituels des petits investisseurs suisses et surtout des circonstances prévalant au début d'octobre. Si les 440 000 personnes intéressées avaient concrétisé leur curiosité ou leur intention, elles auraient d'un seul coup doublé le nombre des actionnaires en

Suisse; car malgré la révision du droit des sociétés anonymes et la réduction du nominal de cent à dix francs au minimum, le capitalisme reste peu populaire dans ce pays, où un habitant sur treize environ est actionnaire, contre un sur trois en Suède, un sur quatre aux États-Unis ou en Norvège, un sur six en Grande-Bretagne, un sur dix en France ou au Japon.

Par ailleurs, l'introduction des actions Swisscom ne pouvait survenir à un pire moment: chute des cours sur toutes les places boursières du monde, affaire UBS/LTCM, incertitudes financières tous azimuts. Au point que deux jours avant la première cotation de la fameuse

action bleue, les analystes parlaient encore d'un éventuel report de l'opération, pourtant préparée de longue date. La semaine dernière en France, l'État a carrément renoncé au placement en bourse d'une fraction supplémentaire de France Télécoms et reporté à des jours meilleurs la privatisation du Crédit lyonnais.

De ce côté-ci du Jura, les premières cotations de la nouvelle action Swisscom ont effacé toutes les hésitations antérieures... aussitôt supplantées par les indignations que suscite la tardive «découverte» de certains parlementaires, soudaine-

ment alarmés par les audacieux investissements de Swisscom à l'étranger, pourtant connus de longue date (voir DP 1279 du 28 novembre 96).

*Si, depuis Armée 95,  
chaque enfant ne naît  
plus soldat,  
il ne naît pas encore  
actionnaire*

Pas de quoi rassurer les petits investisseurs, tiraillés entre leurs inquiétudes bien compréhensibles et les encouragements que continuent de prodiguer les spécialistes de la corbeille.

Dès octobre 1992, Stephan Coradi prédisait que le nouveau droit des SA, entré en vigueur trois mois plus tôt, ne suffirait pas à transformer «le peuple des bergers suisses en un peuple de petits capitalistes» (*Le Temps des Affaires*, octobre 1992). Pour en rester aux helvétismes, disons que si, depuis Armée 95, chaque enfant ne naît plus soldat, il ne naît pas encore actionnaire, malgré les titres à dix francs. Par un même souci de sécurité sans doute.

YJ

# Le sac de nœuds européen

**Avant de conclure un accord sur les transports routiers avec la Suisse, les quinze membres de l'Union européenne doivent encore débrouiller le sac de nœuds de leur propre taxation des poids lourds.**

**R**ÉUNIS À LUXEMBOURG début octobre, les ministres européens des transports se sont bornés à enregistrer le vote suisse du 27 septembre sur la redevance poids lourds. Ils attendent le second vote, celui du 29 novembre sur le financement des transversales ferroviaires que Berne a promises à l'Europe. Mais les quinze doivent aussi et surtout trouver une solution à leur longue controverse interne sur « l'eurovignette ».

L'eurovignette est le complément logique et indispensable à la création de l'Europe des transports. Les camions doivent payer partout les mêmes taxes d'utilisation, si l'on entend égaliser les conditions de concurrence dans le grand marché. D'où l'idée initiale d'une eurovignette perçue dans chaque État pour financer ses infrastructures routières. Cette solution simple souffrait d'un défaut majeur. La France, l'Italie et l'Espagne refusaient d'abolir le péage autoroutier. D'où un cumul insupportable de taxes pour les transporteurs de ces pays. La Cour européenne de justice a cassé cette décision. Seuls six pays ont alors introduit l'eurovignette annuelle et forfaitaire plafonnée à 2000 francs suisses. L'harmonisation fiscale européenne n'est encore qu'une chimère.

## Bricolage provisoire

Bruxelles propose aujourd'hui un bricolage provisoire de retouches imparfaites: chaque pays a le choix entre le péage et la vignette forfaitaire annuelle; le montant maximal de la vignette est plus élevé, mais modulé en fonction de la charge polluante des poids lourds. L'Autriche vient encore compliquer le dossier. Pour freiner le flot des poids lourds, Vienne a lourdement renchéri le passage du Brenner: 170 francs le jour et 260 francs la nuit. La taxe est jugée excessive, supérieure

à la couverture des coûts d'infrastructure pour un parcours qui ne dépasse pas 30 kilomètres sur sol autrichien. Les quinze pays font fébrilement leurs comptes. Ils calculent ce que leur rapporteront les taxes, ce qu'elles coûteront à leurs camionneurs dans le péripète européen et notamment pour le passage des Alpes.

## Le modèle suisse

C'est dans cette comptabilité globale que les Européens évaluent le prix - 330 francs - d'une traversée de la Suisse. La conclusion d'un accord avec Berne apporte donc une complexité additionnelle à un dossier déjà fort chargé. Ce qui n'empêche pas Neil Kinnock, le commissaire européen aux transports, d'être le défenseur inconditionnel du projet concocté avec Moritz Leuenberger. Pour cet ancien leader travailliste britannique, la taxe suisse est un modèle pour l'Europe. Elle est basée sur le principe de la couverture des coûts occasionnés par les poids lourds sur territoire suisse. Et le « livre blanc », présenté en juin dernier par la Commission européenne sur la taxation du trafic des marchandises à l'horizon 2001-2004, retient justement ce principe: les taxes perçues dans chaque pays devront couvrir les coûts d'infrastructure et les coûts induits par la pollution, le bruit ou les accidents. Un tel modèle devra donner de nouvelles chances au trafic ferroviaire. L'Europe devra alors renoncer à son système hybride de péage et de taxe forfaitaire, au profit d'une taxe proportionnelle généralisée mais perçue par chaque pays en fonction des coûts. L'informatique devrait permettre un décompte individuel pour chaque poids lourd sillonnant l'Europe. Le passage d'un camion, muni d'une puce électronique, serait enregistré aux portiques d'entrée et de sortie de chaque autoroute. Un tel système est actuellement testé en Allemagne.

La Suisse ne désire pas, bien sûr, attendre l'introduction d'une taxation européenne idéale des transports pour passer accord avec Bruxelles. Elle espère, au mieux, que les quinze donnent le feu vert à l'accord sur le transport routier lorsqu'ils auront réglé provisoirement le contentieux de l'eurovignette. Et ce sera, au mieux, à la fin de cette année. *at*

## Médias

**C**ANTON BILINGUE, le Valais a deux quotidiens: *Le Nouvelliste* et le *Walliser Bote*. Ils ont publié en commun un supplément bilingue sur l'économie en Valais, avec la collaboration de la Chambre valaisanne du commerce et de l'industrie. *cfp*

# La victoire de l'opiniâtreté

*Plus de cinquante ans après son introduction dans la Constitution, le principe de l'assurance maternité va enfin être mis en application.*

*Analyse d'un parcours sinueux.*

**L**E COMBAT FUT long et rude. Aussi ce 7 octobre, les députées n'ont pas caché leur émotion lorsqu'une impressionnante majorité du Conseil national a enfin donné son feu vert à l'assurance maternité.

Le combat fut si long que certains parlementaires ont cru pouvoir se débarrasser du dossier en arguant de son obsolescence: un mandat vieux de plus de cinquante ans est-il encore d'actualité? D'autant moins, ont-ils prétendu, que le réseau des assurances sociales s'est considérablement développé depuis lors. Et de discréditer

cette revendication en la taxant «d'objet de prestige féministe».

Il faut faire preuve d'une sacrée dose d'arrogance et d'un aveuglement idéologique manifeste pour refuser de voir la situation réelle de nombreuses femmes. En fait, ce dernier carré machiste s'oppose au principe de l'égalité entre femmes et hommes. Compenser la perte de gain du citoyen-soldat lui paraît évident, celle de la femme-mère, inutile. Bien sûr, la société a beaucoup évolué depuis un demi-siècle et c'est précisément pour cette raison que l'assurance maternité, plus encore qu'avant, se révèle indispensable. La proportion des femmes engagées professionnellement est importante; nombreuses sont celles qui élèvent seules leurs enfants ou dont le salaire représente un complément nécessaire au revenu du ménage. Non, l'assurance maternité n'est pas un luxe dont il faudrait se priver en période de difficultés financières, mais tout simplement la reconnaissance de l'égalité des droits.

Le combat mené par les femmes pour que se concrétise le mandat constitutionnel adopté en 1945 est exemplaire. Tout comme ceux menés en faveur du principe de l'égalité, de la décriminalisation de l'avortement. Avec la grève de 1991 et la mobilisation de mars 1993 sur la place fédérale, les femmes ont donné de la voix et fait la preuve qu'il fallait désormais compter avec elles. Avec opiniâtreté, jamais découragées par leurs échecs, elles sont

revenues à la charge dans le cadre de leurs organisations mais également au sein des partis politiques, partenaires électoralement flattées mais toujours indociles. Mais elles ont su aussi contourner les obstacles, proposer des solutions alternatives, faire preuve de souplesse pour construire les majorités nécessaires: on se souvient encore de leur contribution décisive à la 10<sup>e</sup> révision de l'AVS.

Une belle leçon de chose politique. Et matière à réflexion pour une gauche trop souvent encline à partir en guerre, la fleur au fusil, sans se soucier des défaites annoncées.

Avec l'assurance maternité, la victoire ne souffre aucune contestation, à tel point que si ses adversaires se disent prêts à soutenir un référendum, aucun n'ose le lancer. *jd*

## Inégalités

**A**UJOURD'HUI POUR UNE femme, il vaut mieux travailler au service d'une collectivité publique, dans les grandes entreprises de la chimie, à la SSR ou à Swissair: le congé maternité y est de seize semaines dès la première année de service.

Migros offre douze semaines dès la première année, Coop seulement quatre. Les banques proposent trois mois jusqu'à quatre ans de service et six mois dès cinq ans.

Ailleurs, dans la plupart des cas, l'employée doit travailler au moins dix ans chez le même patron pour bénéficier d'un congé de seize semaines ou plus.

La majorité des femmes actives dans le secteur privé ne dispose que d'une protection minimale. En effet, les secteurs où les femmes sont fortement représentées (vente, commerce, etc.) ne connaissent pas de conventions collectives ou, lorsque ces conventions existent, elles ne garantissent qu'un faible niveau de protection.

Depuis 60 ans, les allocations de perte de gain pour les militaires (APGM) sont financées par un prélèvement sur les salaires, y compris sur ceux des femmes. Ce qui n'a pas empêché un député de parler de pillage de la caisse APGM en faveur de l'assurance maternité...

## Zizanie

**L**A LOI SUR le travail oblige les femmes ayant accouché à interrompre leur activité professionnelle durant huit semaines. Mais, durant la première année des rapports de travail, l'employeur n'est contraint de verser un salaire que pour les trois semaines qui suivent la naissance. Quant au licenciement, il est interdit durant la grossesse et seize semaines après l'accouchement.

## Oublié...

**C**OMMENT S'EST EFFECTUÉ en 1927 le déménagement entre Gland et Bussigny (encore sur Morges) d'un commis d'exploitation des CFF dont la famille comprenait six personnes (les parents et quatre enfants entre sept et deux ans)? C'est un exemple parmi beaucoup d'autres:

Il y avait déjà des déménageuses sur les routes, mais les CFF mettaient un wagon marchandise à disposition de leur collaborateur. Un charretier de Gland transportait le mobilier de l'appartement situé dans une maison foraine à la gare. Chargement sur le wagon et incorporation à un train.

La famille, sans le père qui surveillait le transfert, voyageait en omnibus vers le nouveau domicile. Arrivé à Bussigny, le wagon était déchargé et le contenu était transporté par un charretier à la rue de Lausanne, la nouvelle adresse. Le soir, la famille dormait dans les lits dans lesquels elle avait passé la nuit précédente, à la Côte.

Étonnant aujourd'hui; normal il y a septante ans. *cfp*

# Intérêts particuliers et intérêts

*La politique de la santé en Valais a une bonne longueur d'avance sur celles d'autres cantons romands comme Genève ou Vaud; la progression des coûts y a été enrayée. La création de l'hôpital multisite Sierre-Sion-Martigny et la définition d'une enveloppe budgétaire pour les soins ambulatoires visent maintenant à dégager des ressources nouvelles, qui seront dépensées afin d'améliorer l'offre sanitaire. Entretien avec deux médecins valaisans. (Voir également DP 1354 et 1356)*

**C'**EST DANS LE Buffet d'une Gare que se sont échangés les propos qui vont suivre. C'est dans ce lieu – neutre quoiqu'animé – que j'ai pu rencontrer deux médecins valaisans. Il aura fallu pour organiser cette réunion – à parfum de clandestinité – quelque insistance et la promesse de ne dévoiler aucun nom («Ca ne sert à rien et ça peut se retourner contre soi»); les révélations se montreront-elles à la hauteur des précautions?

## L'esprit des réformes et les économies

Mes interlocuteurs concèdent volontiers quelques avantages au multisite comme des synergies et comme l'opportunité de créer des centres d'excellence. Ce qui les ennuie plus, c'est l'esprit des réformes entreprises: «ce qui nous gêne, ce n'est pas la restructuration, c'est qu'on a voulu restructurer d'abord sous l'angle des économies. Il vaudrait mieux mettre la qualité de la médecine au premier plan et voir ensuite ce que l'on peut faire ou non». De même, les économies permises par la réduction du temps passé à l'hôpital ne les convainquent qu'à moitié: «ce qui coûte très cher, ce sont les trois premiers jours, à partir du quatrième ou cinquième jour, il y a une baisse exponentielle. La journée-malade, à partir du six ou septième jour ne se monte plus qu'à septante francs. Donc l'économie que l'on fait entre le sixième et le dixième jour est relativement minime».

Par contre, le nouveau système de facturation par cas semble stresser plus le personnel infirmier que les médecins, puisqu'il «n'a pas beaucoup changé les choses, nous voyons moins les malades, surtout après les tout premiers jours».

## Maintenir un peu de compétition entre hôpitaux

Ce qu'il s'agit d'éviter avant tout, selon mes interlocuteurs, «c'est de créer une montagne comme le CHUV lausannois ou le HUV genevois; il faut d'autre part conserver des établissements intermédiaires, un petit degré de hiérarchie, sinon cela devient lourd et compliqué. Cela entraîne un manque d'autonomie, d'innovation». Le maintien des hôpitaux régionaux permettrait la concurrence: «c'est intéressant d'avoir un peu de compétition entre les hôpitaux: il est stimulant que les

gens puissent choisir. Or, si on réunit tout, on perd cet aspect de compétition».

L'enjeu est maintenant la répartition des spécialités entre les hôpitaux qui composent le multisite; faut-il «continuer à développer l'hôpital de Sion, et transformer les deux autres en hôpitaux de jour, ou alors essayer de garder un certain équilibre entre les trois zones, et répartir les spécialités entre Sion et Sierre. La neurochirurgie, la cardiologie, la chirurgie cardio-vasculaire doivent rester à Sion. Mais par exemple l'orthopédie, la traumatologie, la gynécologie, ou des branches dites mineures comme l'ophtalmologie, pourraient être déplacées sur l'un ou l'autre des deux sites».

## La capitale et les régions

Cet équilibre à trouver est chose délicate, des engrenages peuvent se déclencher: «on voit ce qui se passe avec l'enveloppe budgétaire de l'hôpital de Sierre, qui diminue car, de plus en plus, les patients sont soignés à l'hôpital de Sion dans les secteurs de pointe et notre budget se réduit comme peau de chagrin. Alors, soit on développe certains services, soit l'hôpital fermera à court terme».

Mes vis-à-vis argumentent également sur un autre plan, plus strictement économique. Ainsi, si l'on supprime les hôpitaux «périphériques», on «casse tout un réseau d'économie locale: il y a le boulanger, le fleuriste, le vendeur de journaux». Comme je m'étonne du terme d'«économies locales» pour des villes se situant sur une ligne droite – bien desservie – de 45 kilomètres... «C'est vrai, il n'y a qu'une toute petite distance entre les trois hôpitaux, mais il y a quand même des économies locales. Est-ce qu'on nous dira un jour: vous travaillez à Sion et vous dormez à Sierre ou à Martigny? Et Sion double déjà sa population durant la journée. Est-ce que l'on veut continuer dans ce sens-là?»

Pour rester à des réflexions d'ordre économique, les deux médecins s'insurgent contre le gaspillage qui consisterait à «transformer un hôpital hyperperformant en home». «Ce qui nous frappe c'est que nous avons à Sierre un hôpital qui est neuf, un des plus neufs de Suisse, et l'on parle d'en user comme d'un hôpital de semaine, sans utiliser tout l'équipement qu'il y a dedans. Ce serait un gaspillage terrible».

Il faut constater que le danger vient de tous côtés: à Sion, la CNA construit

# Collectifs; centre et périphérie

un hôpital de réhabilitation. Il sera terminé l'an prochain. « Il ne devait y venir que des patients d'autres cantons. Mais maintenant on nous dit qu'il y aura un certain nombre de lits à la disposition des patients valaisans. Alors qu'il y en a déjà trop dans nos hôpitaux. On aura un nouvel hôpital, construit à côté de l'hôpital de Sion, cela fera un immense bloc hospitalier qui poussera à la centralisation. Ce nouveau venu se mettra en concurrence avec des hôpitaux qui font de la réadaptation, comme le Centre valaisan de pneumologie. Le paradoxe c'est qu'il ne remplira probablement pas ses lits, qu'il faudra le rentabiliser et que cela poussera à fermer des hôpitaux existants. Évidemment, le canton est tout content, vu que c'est la Confédération qui finance ce nouvel hôpital et que son budget d'exploitation sera à la charge de la CNA ».

## Le problème des cantons non universitaires

Le libre choix du médecin est mis à mal dans ce canton non universitaire: « avec la LAMal, les frais d'hospitalisation dans un canton universitaire sont élevés pour un canton comme le Valais. Si nous voulons faire transférer un patient dans un hôpital hors du canton, nous devons demander l'autorisation à l'un de nos confrères (trois d'entre eux peuvent donner cette autorisation, pour tout le Valais). Or, dans certains domaines, nous n'avons parfois qu'un seul spécialiste dans le canton. Si, en tant que médecin, vous estimez que ce spécialiste n'est pas assez compétent, il n'y a actuellement aucun moyen de transférer le patient dans un canton universita-

re, s'il n'a pas l'assurance complémentaire nécessaire. Mais le canton est ravi, il fait des quantités d'économies avec ce système! Pourtant, dans certains domaines, nous ne pouvons pas prétendre atteindre le même niveau que dans les cantons universitaires. Heureusement, il y a bien des conventions avec des hôpitaux comme celui de Genève: des spécialistes viennent en Valais, et c'est une bonne chose. Mais on crée quand même vingt-trois pays différents dans le domaine de la santé. Et nous ne parlons pas des différences de primes d'assurance ».

## L'argent et les disciples d'Esculape

Bien entendu, lorsque l'on parle d'économiser dans le secteur de la santé, il est difficile de ne pas considérer les salaires des disciples d'Esculape. Ceux-ci gagneraient « beaucoup moins maintenant qu'il y a 10 ou 20 ans. Les médecins valaisans étant payés de manière forfaitaire, presque pas à l'acte (et si c'est le cas il y a des retenues). Chez les médecins valaisans, il n'y a pas de salaires supérieurs à 300 000 francs ».

Cela reste, me semble-t-il, une profession bien rémunérée. Et, à entendre certains arguments, on se demande comment il se fait que le personnel soignant du bas de l'échelle montre-t-il tant d'application à remplir sa mission: « si on met les médecins, mettons à des salaires de 150 000 francs, ils travailleront moins. Beaucoup travaillent de dix à douze heures par jour, samedi compris, et avec des gardes la nuit. Les infirmières compensent leurs heures intégrale-

ment, pas les médecins. Si les salaires baissent, nous n'aurons plus le même enthousiasme. Si un certain libéralisme est empêché, nous deviendrons des employés comme les autres ». Ces raisons expliquent-elles l'absence de réunions ou de contact interprofessionnels? Cela malgré les critiques concordantes que médecins et personnel soignant tiennent sur le droit à une santé de qualité et sur l'importance du maintien du tissu économique des régions.

## Raison démocratique et profession libérale

Car de réels arguments de raison démocratique peuvent venir à la rescousse de la médecine libérale. Ainsi des logiques de rationalisation et d'économies pourraient induire des effets fort pervers: « pour l'instant nous n'en sommes pas encore là, mais nous sentons des pressions qui nous amèneraient, par exemple, à placer en gériatrie quelqu'un qui se présente, à 65 ans, au service d'urgence d'un hôpital aigu, parce que les frais y sont moindres. Quelqu'un qui a 66 ans pourrait ne plus bénéficier des mêmes soins qu'un autre qui a 64 ans ».

Une autre innovation qui est dans l'air, l'établissement d'une enveloppe forfaitaire pour les soins ambulatoires ne trouve pas grâce à leurs yeux: « le fait de mettre une enveloppe forfaitaire pour tout ce qui est ambulatoire, y compris la physiothérapie, les soins à domicile, les médecines parallèles, l'ergothérapie, et peut-être même les psychothérapies, permet certes de contrôler l'augmentation du nombre de médecins et de maîtriser les coûts; c'est une solution séduisante pour des politiciens; maintenant est-ce que c'est réaliste? C'est un système qui peut être pervers et amener à une médecine à deux vitesses. Il faut aussi être cohérent: on réduit le nombre de lits et la durée des séjours à l'hôpital. Cela produit des patients que l'on retrouve en ambulatoire, donc les frais de l'ambulatoire vont augmenter. Et maintenant on veut plafonner ces derniers... »

L'entretien se termine. Au fond, les propos tenus par les deux médecins ne paraissent pas devoir exiger l'anonymat: serais-je passé à côté de révélations sur un « monde impitoyable »? Perplexe, je quitte la ville; 10 minutes plus tard, le train entre dans la capitale, puis, après 14 minutes, nous transitons par la gare de la troisième ville hospitalière.

## Effectif et densité des médecins, par canton, en 1988 et en 1995

	Médecins		Dont généralistes		Effectif pour 100000 habitants	
	1988	1995	1988	1995	1988	1995
Valais	1168	1307	142	172	151,7	158,5
Fribourg	276	315	91	105	137,7	139,3
Vaud	1168	1307	402	455	205,2	212,6
Neuchâtel	284	290	100	114	178,9	175,1
Genève	933	1115	150	208	248,5	281,7
Jura	100	91	42	42	153,4	134,3
Suisse	11327	12327	3829	4362	169,8	174,1

Source: Office fédéral de la statistique

# Les moyens de relever les défis de la globalisation

Par Luzius Wasescha, sous-directeur des Affaires économiques extérieures

**Luzius Wasescha s'exprime, à titre personnel, sur les effets de la globalisation. Selon lui, les craintes qu'elle suscite ne doivent pas nous empêcher de reconnaître la nécessité d'une économie de marché plus libéralisée. Pour autant que les cadres institutionnels soient plus performants.**

**T**OUT LE MONDE parle de globalisation ou de mondialisation de l'économie. Certains y voient le résultat d'une volonté concertée des opérateurs économiques. D'autres reconnaissent les risques et cherchent des responsables. Dans le débat public, origine et conséquences sont parfois confondues avec les moyens à disposition des États pour relever les défis. Cherchons à dissiper les malentendus.

## Une libéralisation progressive des échanges

Premièrement, la globalisation est un processus qui permet à un opérateur économique de considérer l'espace mondial comme une seule place du marché. L'image est incomplète, car cette place du marché global comprend essentiellement les continents américains, l'Europe, le Japon, les pays du Sud-Ouest asiatique, quelques autres pays émergents et les exportateurs de matières premières. Il s'agit aujourd'hui d'intégrer dans le système économique mondial des pays en développement, des pays les moins avancés et des pays en transition qui n'ont pas encore réussi cette intégration et qui la souhaitent. C'est là un premier défi pour la communauté internationale, à relever pour l'OMC, le FMI et la Banque mondiale notamment.

Deuxièmement, la globalisation est le résultat d'une libéralisation progressive des échanges et d'intégrations régionales en Europe, en Amérique et en Asie. Elle

est aussi la conséquence des progrès techniques impressionnants, notamment l'informatique, la télématique et l'automatisation. Elle offre à chaque entreprise un potentiel colossal, car, pour la première fois, le monde est accessible aux opérateurs économiques, indépendamment de leurs emplacements géographiques respectifs; à condition toutefois qu'ils offrent des produits ou des services adaptés aux besoins du marché et qu'ils soient compétitifs. Il s'agit là d'un défi de taille pour chaque entreprise, car la nécessité d'adapter la structure de production et celle des produits s'accroît, puisque la durée de vie moyenne d'un produit de consommation est tombée à quelque dix-huit mois.

## C'est aux gouvernements de jouer

Troisièmement, la globalisation progresse, indépendamment du rythme que prennent les gouvernements pour prendre leurs décisions. Le choix de la communauté des États se résume à une globalisation sauvage ou à une globalisation accompagnée de règles de droit international public. Depuis 1947, les gouvernements ont opté pour la deuxième approche, d'abord dans le cadre du GATT pour les marchandises et, depuis 1995, avec l'OMC, par une extension des règles aux services et à la propriété intellectuelle. L'accord multilatéral sur les investissements (AMI) cherche à faire de même pour les investissements. La non-discrimination, le traitement national, la clause de la nation la plus favorisée, la transparence, la légalité et la proportionnalité constituant aujourd'hui les principes de base de ces règles gouvernementales qui accompagnent le processus de la globalisation. Accélérer leur mise en œuvre et développer des principes additionnels pour assurer la cohérence avec les efforts du FMI et de la Banque mondiale, les accords dans le domaine de l'environnement et les initiatives de l'Organisation internationale du travail constituent les défis de la prochaine négociation multilatérale de l'OMC. C'est aux gouvernements de jouer!

Enfin, une réforme politique dans les États doit leur permettre de participer ac-

tivement aux structures internationales et d'assurer leur devoir de transparence à l'égard des citoyennes et des citoyens. C'est là un défi pour les citoyennes et les citoyens qui doivent ajouter la dimension planétaire à leur réflexion et la traduire dans une action politique appropriée.

## Être présents dans les organisations internationales

La Suisse a le privilège de disposer d'une économie performante et beaucoup de ses entreprises pratiquent une stratégie de créneaux. Elle peut donc préserver son rôle d'exportateur important, si elle parvient à défendre ses intérêts dans les enceintes internationales. La Suisse est membre de l'OMC, elle peut donc y participer à la relève des défis de la globalisation. Elle n'est pas membre de l'Union européenne. Elle ne dispose donc pas de tous les moyens pour défendre ses intérêts. C'est là un bien grand défi qu'il s'agit de relever, même si certains économistes, par une approche trop statique, arrivent à la conclusion qu'économiquement une telle adhésion ne s'impose pas! ■

### IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Claude Pahud (*cp*), Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

Jacques Guyaz (*gj*)

Yvette Jaggi (*yj*)

Roger Nordmann (*rn*)

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Albert Tille (*at*)

Forum: Luzius Wasescha

Composition et maquette:

Claude Pahud, Géraldine Savary

Secrétariat: Murielle Gay-Crosier

Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,  
Renens

Abonnement annuel: 85 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021 / 312 69 10

Télécopie: 021 / 312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9

# Un avant-goût des jours amers

*Quelle marge de manœuvre pour la gauche? Opinions contrastées.*

**J**EUDI 24 SEPTEMBRE 1998. Sur la place de la Riponne, les trois conseillers d'État vaudois Favre, RoCHAT et Mermoud surplombent la foule des fonctionnaires amassés à leurs pieds. Rarement un gouvernement aura montré à ce point-là qu'il préférerait l'usage de l'autorité aux solutions négociées. Ce serait en soi une preuve de confondante sincérité si le Conseil d'État ne comptait sur un outil institutionnel légitimant sa stratégie politique: le mécanisme de frein à l'endettement soumis au vote le 29 novembre prochain.

Pour le Conseil d'État vaudois, l'exercice budgétaire 99 représente la première étape de son objectif de suppression du déficit et le bras de fer avec la fonction publique, sa première épreuve de force. En effet, parmi les propositions d'économies prévues pour l'année prochaine, 35 millions le seront aux dépens des fonctionnaires. La mesure, complexe, ne parviendrait certainement pas à rassembler les fonctionnaires autour d'une grève si l'effort ne durait pas depuis sept ans. Contribution de solidarité, non-adaptation des effectifs aux besoins dans les domaines de la santé et du social, recherche d'économies service par service... Infirmières, enseignants et policiers sont soumis, année après

année, à des contributions considérables.

Ces pressions sont d'autant moins bien ressenties que rien n'a été entrepris jusqu'à présent pour rétablir la confiance entre les fonctionnaires et le gouvernement; aucun accord n'a été conclu qui prévoirait en contrepartie du sacrifice une diminution de la durée du travail; aucune assurance n'a été donnée sur le futur statut; aucun projet politique clair ne vient rassurer le personnel sur les missions prioritaires du service public. Ce qui inquiète chacun d'autant plus que personne ne sait d'où et de qui viendront les coups et les coupes dans les deux prochaines années.

## Des intentions inquiétantes

Preuve en est la décision du Conseil d'État de réduire les subventions destinées à abaisser les primes d'assurance maladie. Économie brute, 24,5 millions de francs, économie nette, cinq millions. 10350 personnes subsidiées en 1998 n'auront ainsi plus droit à une aide en 1999. Vaud sera alors le seul canton romand à ne pas utiliser la totalité de l'enveloppe fédérale. Quand la droite préconise l'abandon du principe

de l'arrosoir, c'est dans le but de privilégier la pratique de l'aide ciblée aux plus défavorisés. Mais comment justifier qu'ensuite, en contradiction avec le principe de la loi, elle délaisse une partie de ceux-ci?

Ces coupes laissent présager des intentions d'autant plus inquiétantes pour les années futures que les forceps mis en œuvre pour réduire le déficit à zéro en 2001 représenteraient un effort à l'arraché encore plus gigantesque de 200 millions par année. La gravité de la situation financière du canton aurait dû déboucher sur un projet politique crédible, négocié avec toutes les parties en présence. Si le mécanisme de frein à l'endettement est accepté par la population, c'est donc que la raison économique aura conduit à l'irrationalité politique.

Dans ce cas-là, le canton sera dans une impasse, et la gauche n'aura plus aucune marge de manœuvre dans le cadre d'une table ronde que Charles Favre promet après le 29 novembre. Elle ne pourra que prendre acte des délais – imposés trop brutalement pour permettre un juste équilibre entre économies et nouvelles recettes – et des montants disproportionnés – si l'on veut maintenir un service public de qualité. gs

**I**L NE SERA possible de sortir le canton de l'ornière qu'en réunissant tous les acteurs autour d'une table ronde dont la mission serait double:

- Assurer une répartition équitable de l'effort, en termes de coupes et de recettes nouvelles.

- Ficeler ce paquet de mesures dans un seul et unique décret, pour que les éventuels référendaires ne puissent pas torpiller le seul volet fiscal.

Un déficit de fonctionnement à 200 millions représenterait un objectif sensé: la dette de l'État cesserait alors de croître plus rapidement que l'économie cantonale. Mais ce n'est pas sous la conduite de Charles Favre que l'on parviendra à une véritable table ronde: il vient à nouveau d'étaler son bon sens en proposant de négocier après la votation populaire et l'adoption du budget!

Les exemples genevois, italien, français et bientôt allemand montrent clai-

rement que seuls les socialistes sont à même de pouvoir amener tous les acteurs importants autour de la table pour résoudre les questions financières, de garantir que l'assainissement ne se fera pas sur le dos des plus faibles et de résister à la pression antifiscale des couches les plus aisées.

Le parti socialiste vaudois doit donc refuser le rôle de parti protestataire: il n'est pas crédible d'être au gouvernement et de rompre la collégialité à tout bout de champ sans faire de propositions concrètes en rapport avec l'ampleur du problème. Le PSV doit aussi admettre que des économies puissent toucher sa clientèle traditionnelle et que les hausses d'impôt, même très sociales, ne pourront combler qu'une partie du déficit. Moyennant l'abandon de ces tabous, les socialistes pourraient, par des propositions réalistes et progressives, apporter une contribution majeure au redressement des fi-

nances publiques, indispensable à la réalisation de toute innovation politique. Pour y parvenir, encore faudra-t-il que le parti vaudois révise le rapport perturbé qu'il entretient avec ses représentants à l'exécutif: le PSV adore vouer ses conseillers d'État aux gémonies dès qu'ils s'engagent sur la voie des compromis, ce qui affaiblit ces derniers face aux représentants bourgeois.

Plus fondamentalement, il est difficile de comprendre comment le PS vaudois peut combattre des efforts d'économies modérés alors que ses coreligionnaires à la Municipalité lausannoise et dans les gouvernements genevois et étrangers mènent tous une politique d'austérité à forte connotation sociale. En se singularisant de la sorte, le PSV pousse les électeurs centristes dans les bras de Charles Favre et de ses projets extrémistes de remboursement de la dette, un objectif que seul le Roumain Ceaucescu avait atteint...

# Portrait de voyageurs

*La réalité économique décrite sous le nom de « tourisme » est-elle si évidente?*

*Voyage sous la surface des chiffres.*

**L**E MOT « TOURISME » est un faux ami. Dans le langage courant, il évoque un voyage d'agrément. Selon les règles de l'organisation mondiale du tourisme (OMT), toute personne qui franchit une frontière dans un autre but que l'immigration est un touriste. Les dépenses des frontaliers en Suisse, tout comme celles de l'homme d'affaires qui arrive le matin pour repartir le soir sont prises en compte lorsque la presse parle de la balance touristique de notre pays.

Nous sommes donc dans le règne du flou et des supputations, tant il est vrai qu'une partie de ces dépenses n'est que des estimations. En fait, plutôt que de tourisme, il vaudrait mieux parler de dépenses de séjours (les transports ne figurent pas dans les dépenses dites touristiques). Or celles-ci représentent, sur la période 1985-1995) le secteur économique mondial dont la croissance est la plus forte. Pendant cette période, les exportations de biens et de services ont progressé de 10,4% par an, les services seuls de 11,5% et le tourisme international de 13%.

Dans le cas de la Suisse, le solde habituellement positif de la balance tou-

ristique ne cesse de fondre. Il est de 1,4 milliard de francs en 1997, soit une diminution de 40% depuis 1995 (11,5 milliards de recettes pour 10,1 milliards de dépenses). Ici aussi attention aux faux amis. Il s'agit de la balance internationale: dépenses des étrangers en Suisse et dépenses des suisses à l'étranger.

Il convient de remarquer qu'aucune statistique ne permet de distinguer, même approximativement, les voyages professionnels des voyages d'agrément. Une telle différenciation serait pourtant du plus grand intérêt. On sait que l'hôtellerie bénéficie depuis 1996 d'un taux réduit de TVA. Il ne nous surprendrait pas que les principaux bénéficiaires soient les hôtels « d'affaires » dont le taux de remplissage dépend de la conjoncture plutôt que du niveau d'un impôt et pour qui la réduction de la TVA représente une sorte de prime automatique. Mais une pudique obscurité semble régner autour de ce thème délicat...

Source: Karl Koch, « Le tourisme Suisse sur le marché mondial » in *La revue de politique économique*, 10/98.

## Comparaison entre tourisme international et intérieur 1993

Pays	% des nuitées indigènes
Allemagne	89%
Suède	81%
Finlande	77%
Pays-Bas	69%
Italie	67%
France	58%
Belgique	51%
Suisse	51%
Grande-Bretagne	47%
Espagne	44%
Portugal	43%
Autriche	26%
Grèce	25%

Dans cette perspective, la part des indigènes dans les nuitées constitue une statistique intéressante mais difficile à interpréter, d'autant qu'elle est assez ancienne. La forte proportion de ces nuitées en Allemagne, en Suède ou en Finlande pourrait faire penser que le tourisme d'agrément en provenance de l'étranger est assez faible dans ces pays, alors qu'il est prédominant en Grèce. Mais comment interpréter les chiffres de l'Italie où la part des voyageurs locaux est prédominante sans parler du résultat de l'Autriche dont les hôtels ne reçoivent qu'un faible pourcentage d'indigènes. Une meilleure politique touristique passe sans doute par une connaissance fine des différents flux de voyageurs plutôt que par le marketing des offices du tourisme trop souvent relayé avec complaisance par la presse quotidienne.